

Cher Professeur Horio

Voici la traduction du texte dans une version aussi finale que nos fatales existences. Souhaitons lui de nombreuses versions toutes plus riches et plus collectives. Vous trouverez quelques rares indications d'hésitation ou de décision à prendre. Elles sont en rouge. J'aurais pu en indiquer d'autres mais j'ai décidé de trancher dans le vif... dernière violence je l'espère.

Avec une grande poignée de main et mes encouragements à la prudence : les temps le veulent.

Claude

Le droit pour tous les hommes de vivre dans la paix
Charte mondiale pour la Paix
Projet lancé au Japon

Développer l'esprit de l'article 9 de la Constitution pour l'ère planétaire

Pourquoi les luttes ne cessent-elles pas sur notre terre, simple étoile dans l'univers ?
La guerre n'aura-t-elle jamais de fin ?

I - Préambule

- (1) Le plus grand rêve de l'humanité est d'affranchir le monde de la guerre
- (2) Du point de vue de l'ère planétaire
- (3) Appel depuis le Japon

II-I Philosophie et principes

- (1) Non-guerre
- (2) Désarmement et démilitarisation
- (3) Un monde dénucléarisé
- (4) La non-violence
- (5) Le droit de vivre en paix

II-2 Réaliser le rêve de l'humanité

- (1) Culture de la paix et éducation
- (2) Le développement du droit international et la formation d'un nouvel ordre international

III Compréhension humaine qui soutient l'idée d'une Charte mondiale pour la Paix

I - Préambule

(1) Le plus grand rêve de l'humanité est d'affranchir le monde de la guerre

Autrefois, les gens admettaient assez facilement l'idée que la guerre était une extension de la politique, que l'émergence de relations agonistiques qui répartissent les humains entre amis et ennemis était inévitable, et que cela favorisait le développement de la civilisation. Cependant, la réalité est que la plupart des bénéfices de la guerre sont monopolisés par la classe dirigeante, tandis que ses coûts pèsent lourdement sur le peuple, et tout particulièrement sur les plus vulnérables.

L'histoire de l'humanité fut certes une histoire des guerres, mais également celle de notre aspiration à la paix. Si les hommes peuvent entreprendre les guerres, ils peuvent aussi les bannir. C'est ainsi que le désir de paix de l'humanité et ses efforts pour abolir la guerre se sont accumulés au fil du temps. Après avoir subi deux guerres mondiales, livré de féroces batailles terrestres et connu la destruction nucléaire qui ont changé leur perception de la guerre, les hommes ont ratifié le Pacte de Paris, la Charte des Nations unies et, au Japon, la Constitution pour la paix. Les personnes éprises de paix ont considéré la guerre comme l'expression d'un mal à proscrire. Elles se sont interrogées sur les causes de la guerre et ont érigé la paix comme une valeur essentielle. Leur rêve est devenu un idéal, et les efforts pour y parvenir ont alors vu le jour.

(2) Du point de vue de l'ère planétaire

La guerre tue et meurtrit des êtres humains et détruit l'environnement mondial. Les armes nucléaires, en particulier, rendent prévisible l'extinction de la vie sur terre. Partageant cette perception, nous regardons l'année 1945, qui marque la fin de la Seconde Guerre mondiale, comme une date décisive, celle de la "redécouverte de l'humanité et de la Terre". Nous prenons conscience d'être au seuil de l'âge global, un âge dans lequel "le sentiment que tout ce qui existe sur Terre est soudé par un lien unique d'échelle planétaire».

En outre, la pandémie du Covid-19 nous rappelle qu'à l'échelle mondiale nous sommes membres d'une seule et même humanité.

Par ailleurs, comme la menace des armes nucléaires, elle nous remémore l'horreur de l'utilisation des armes biologiques et chimiques mais aussi le danger des travaux de recherche et de développement dans ces domaines.

L'âge global est à la croisée d'une lutte entre deux types de mondialisation : menace nucléaire, destruction de l'environnement et généralisation des disparités économiques d'une part, et paix mondiale, droits de l'Homme et cohabitation entre les individus et entre l'Homme et la Nature de l'autre.

C'est au cours de cette période que sont nés non seulement les droits universels de l'Homme, mais aussi le droit à l'existence pacifique et le droit à l'environnement, et que s'est développée l'idée de coexistence entre les nations, les peuples et les individus, ainsi qu'entre l'Homme et la Nature. Le droit à l'environnement inclut également la perspective de l'abandon progressif de l'énergie nucléaire. Aux Nations unies, la déclaration du droit à la paix et le Traité d'interdiction des armes nucléaires ont été adoptés. Il est également important de noter

l'avancée des idées d'égalité des sexes et de droits de l'enfant qui se surajoutent aux droits des futures générations, aux droits des citoyens du monde et à de nouvelles perspectives de solidarité.

Le secrétaire général des Nations unies a déclaré que, face à la menace de la pandémie du Covid, l'heure n'est pas à la guerre mais à la lutte contre la pauvreté dans le monde entier.

Sur la base de l'esprit de la Charte des Nations Unies et des principes de la Constitution du Japon, et en les développant davantage dans la perspective de l'ère mondiale, nous dépasserons la conscience du "moi", du "toi" et du "nous" pour nous élever à une conscience universelle et pour unir nos forces à celles de tous les peuples du monde qui aspirent à la paix et au bonheur. Ainsi nous rechercherons un monde libéré des guerres, non armé, non nucléaire et non-violent, un monde où le droit de vivre en paix a été réalisé. Nous voulons protéger l'humanité et la Terre, et créer une ère où tous les peuples du monde pourront ressentir que cette Terre est leur foyer. Telle est la mission de l'humanité.

(3) Appel depuis le Japon

La Constitution japonaise est née de la dévastation et de la défaite du pays suite à la Seconde Guerre mondiale. Son préambule proclame le droit de tous les peuples du monde à vivre en paix, et son article 9 stipule que le Japon renonce pour toujours à la guerre et n'entretiendra jamais de forces armées. C'est un engagement que le peuple japonais a pris pour lui-même. C'est aussi une promesse internationale.

La Constitution est née aussi du regret de l'invasion inique et des atrocités commises à l'encontre des nations asiatiques voisines, ainsi que de l'expérience douloureuse des bombardements atomiques aveugles. Exsangue, le peuple japonais a juré de ne plus jamais avoir recours à la guerre. Cette proposition est conforme à l'idéal de paix perpétuelle formulé par Emmanuel Kant, au mouvement visant à rendre la guerre illégale après la Première Guerre mondiale, au Pacte de Paris qui fait référence à la renonciation à la guerre, et au principe de la Charte des Nations unies. Nous pensons que notre proposition de Charte mondiale pour la paix répond aux espoirs de nos prédécesseurs et les développe dans la perspective de l'ère planétaire

Au milieu de conflits constants dans le monde et des pressions visant à modifier la Constitution, tant au Japon qu'à l'étranger, nous sommes fiers du fait que personne n'a tué ni été tué au combat sous la Constitution de la paix depuis plus de 70 ans. Nous avons également appris que la compréhension et le soutien internationaux sont essentiels pour protéger notre Constitution. Les voix qui appellent à la paix mondiale se multiplient et l'article 9 suscite un intérêt croissant parmi les peuples du monde. Aujourd'hui, on dit souvent de l'article 9 qu'il est un trésor mondial.

Notre mouvement vise une transformation de la pensée. A partir de ces perspectives, il nous invite à relire en profondeur le préambule et l'article 9 de la Constitution du Japon, à reconsidérer leur signification historique et contemporaine, et à en transmettre l'esprit afin de protéger l'humanité et l'environnement planétaire. C'est un mouvement de solidarité visant à créer des liens avec les autres au-delà des frontières, et grâce à ces efforts, à cristalliser nos pensées dans une Charte mondiale pour la paix.

II-I Philosophie et principes

Nous nous opposons à la guerre. Nous aspirons à la démilitarisation, à la dénucléarisation et à la non-violence dans le monde. L'humanité a pour mission de réaliser le droit de vivre en paix pour tous les peuples de la terre et de protéger l'humanité ainsi que l'environnement mondial.

(1) Non-guerre

L'histoire de l'humanité est aussi l'histoire de la guerre. La cause principale de la guerre ne réside pas dans la nature humaine, mais dans la lutte pour d'énormes intérêts économiques, comme la lutte pour le territoire, les marchés et les ressources naturelles. Derrière ces intérêts se cachent les "industries militaires", les "complexes militaro-industriels" et les "marchands de mort".

La soif de pouvoir et de domination a engendré une compétition militaire, des tensions et un enchaînement d'attaques et de vengeances. Cependant, au terme de deux guerres mondiales, les hommes ont appris l'horreur de la guerre. Notre perception de la guerre a changé et nous avons fini par reconnaître qu'elle est un mal et doit être proscrite. Il ne suffit pas de dire "nous ne ferons pas la guerre", mais "nous ne devons pas faire la guerre". La résolution des conflits ne devrait se faire que par des négociations diplomatiques et des dialogues avec l'arbitrage des Nations unies et le soutien des personnes (citoyens) qui souhaitent la paix. Nous devons crier haut et fort que :

- La guerre rend les gens fous. Elle déshumanise.
- La guerre est criminelle ; elle incite les gens à s'entretuer.
- La guerre aveugle les gens et les prive de leur liberté.
- La guerre se pare toujours d'être conduite au nom de la "justice", au nom de la "paix", au nom de la "légitime défense".
- La guerre ne peut ni engendrer ni protéger la paix.
- Les guerres civiles sont des guerres. La guerre contre le terrorisme en est une également.
- La guerre est la pire des destructions environnementales.
- Le recours à la force armée ou à la menace de la force est inacceptable. Même conduites à des fins humanitaires, les interventions armées n'apportent pas de solution.
- Aujourd'hui, nous devons proclamer que la guerre est illégale, qu'elle est un crime contre la raison, contre l'humanité, qu'elle est le mal absolu.

(2) Désarmement et démilitarisation

Est-il absolument nécessaire que les États conservent des forces armées et de l'armement ? Toute invasion d'autres pays est interdite. Même à des fins défensives, la présence d'armement peut constituer une menace pour les autres pays. En outre, l'accumulation

d'armements accroît les tensions militaires. Afin d'éviter cette influence néfaste, l'abolition des armements est le moyen le plus efficace. Si nous ne nous fixons pas comme objectif un désarmement complet, le danger de guerre perdurera. Le désarmement total est non seulement un objectif de l'article 9 de la Constitution japonaise, mais aussi un objectif international des Nations unies, de l'UNESCO et d'autres organisations internationales.

- Les armées doivent être dissoutes. La suppression des armées est le meilleur moyen de se prévenir de la guerre. Nous ne devons pas oublier que la présence d'une armée constitue une menace pour les autres pays.
- La dissuasion basée sur la multiplication des armements et sur les alliances militaires induit au contraire un risque de conflits et invite à la course aux armements.
- Nous ne reconnaissons pas le droit à l'autodéfense collective. Elle conduit à l'expansion des conflits militaires.
- Nous ne reconnaissons pas non plus les bases militaires ou le stationnement de troupes étrangères. Nous n'acceptons pas davantage la construction de bases militaires à l'étranger. Il est essentiel d'établir des relations amicales sans alliance militaire.
- Nous nous opposons à toute forme de production, de détention et de commerce d'armes.
- Nous nous opposons à toutes les formes de militarisation, ce qui inclut l'augmentation du budget militaire, la coopération entre l'industrie, l'armée et le monde universitaire et les médias pro-militaires.
- Pour un désarmement complet, les armées de chaque pays devraient être remplacées par une force de police, qui interviendrait comme organisation de secours et d'aide humanitaire en cas de catastrophes. Les pays qui disposent actuellement de forces armées ne doivent pas recourir à la force en dehors de leurs frontières, ni même menacer de le faire.

(3) Un monde dénucléarisé

Le nucléaire ne peut coexister avec les êtres humains sur notre planète. Les armes nucléaires utilisées à des fins militaires, tout comme l'énergie nucléaire utilisée à des fins civiles, posent de graves problèmes incompatibles avec la survie de l'humanité et de toutes les formes de vie. Les armes nucléaires sont incompatibles avec le droit de vivre en paix, sans guerre et sans armement.

- Les armes nucléaires, comme les armes biologiques et chimiques, sont les plus cruelles et les plus inhumaines des armes de destruction massive et de carnage dans l'histoire de l'humanité.
- La politique de dissuasion nucléaire des États dotés de l'arme atomique génère une course à la dissuasion qui accroît les risques et d'autre part, elle domine par la peur les États non dotés d'armes nucléaires.
- Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est ce à quoi l'humanité aspire.
- La pollution radioactive causée par les essais nucléaires et par les centrales nucléaires est semi-permanente.

- Les déchets des centrales nucléaires sont la matière première des armes nucléaires. Il n'existe toujours pas de solution pérenne pour stocker ces déchets.
- Les déchets nucléaires polluent la planète et rongent le corps humain.

(4) La non-violence

La violence est incompatible avec la survie et l'existence des êtres humains qui devraient vivre en paix. Elle endommage et détruit le corps et la sensibilité de l'homme, ainsi que sa raison et sa dignité, et empêche la réalisation de sociétés libres et pacifiques. Si l'humanité veut vivre en paix, elle doit résister à toutes les formes de violence qui l'entravent et les surmonter.

Cependant, la violence ne peut être vaincue par la force. Elle engendre d'autres violences. Pour la vaincre véritablement il faut déployer de constants efforts comme la résistance civique non-violente.

- La guerre est la plus grande violence faite aux êtres humains et à l'environnement mondial.
- La guerre nucléaire est la violence ultime contre les êtres humains et l'environnement mondial.
- Nous ne pouvons pas davantage éliminer la guerre par la menace des armes nucléaires. Cela ne fera que créer une course aux armements et accroître le danger d'une guerre nucléaire.
- Les structures oppressives de la société, qui se manifestent par la pauvreté, l'inégalité et la discrimination, constituent également une forme majeure de violence qui entrave la croissance et le développement des enfants ainsi que la vie des citoyens qui devraient vivre en paix.
- Cette violence structurelle est également un terreau pour le terrorisme international.
- La société des armes à feu illustrée par les États-Unis a entraîné de graves violences à l'encontre des enfants et des citoyens, allant jusqu'à des tueries aveugles. Assurons-nous que le contrôle des armes à feu est strictement appliqué dans le monde entier.
- Contre la "culture de la violence" qui glorifie et incite à la guerre, nous devons prodiguer à nos enfants une "éducation à la paix" et une "culture de la paix", et encourager la solidarité entre les citoyens.
- La violence doit être éliminée de tous les aspects de la vie des enfants et des citoyens que ce soit à la maison ou à l'école, sur les lieux de travail ou dans les espaces publics, dans les situations ordinaires ou extraordinaires.
- Œuvrons pour une paix positive qui éradique toutes les guerres, la violence d'État, y compris la peine de mort, les violences structurelles et les violences dans la vie civile.
- Afin d'établir une véritable paix mondiale durable sur notre planète, la Terre, enrichissons notre compréhension et nos pratiques de la non-violence et du pacifisme constructif !

(5) Le droit de vivre en paix

Le principe de la renonciation à la guerre, du désarmement, de la dénucléarisation et de la non-violence devrait être appliquée non seulement aux relations pacifiques entre les pays, mais aussi au droit de tous les peuples à vivre en paix.

- La paix n'est pas seulement l'absence de guerre, c'est aussi l'absence de peur et de pénurie, et la jouissance d'un environnement mondial sûr et sain.
- Vivre en paix, c'est ressentir la joie d'être en vie, de se soutenir mutuellement et de vivre ensemble même en temps de détresse.
- Le droit de vivre en paix est un droit naturel et fondamental des êtres humains, avec en son centre le droit à la vie, à la survie, à la dignité personnelle et à la poursuite du bonheur.
- Le droit de vivre en paix est un droit fondamental qui est à la base de tous les autres droits de l'homme.
- La paix n'est pas seulement un principe ou une politique, c'est un droit qui doit être garanti. Le droit de vivre en paix est un droit de l'homme que nuls État ou organisation internationale ne sauraient violer.
- Tout ce qui porte atteinte au droit de vivre en paix (lois, politiques, budgets, accords internationaux, etc.) doit être déclaré nul et non advenu.
- Nous pouvons exiger des États et des organisations internationales, des politiques qui concrétisent notre droit à vivre en paix.
- Le droit de vivre en paix ne peut être réalisé que si le monde est libéré des horreurs de la guerre, de la violence et de la pauvreté, et si les nations et les citoyens du monde coopèrent pour agir sur l'environnement mondial.
- En l'absence de paix (généralisée) dans le monde, il ne peut y avoir de paix dans aucun pays ; en l'absence de paix dans les pays, il ne peut y avoir de paix pour personne. Et si nous ne vivons pas en paix, il n'y aura de paix nulle part ailleurs. Nous avons besoin d'une vision de l'humanité, de la société et de l'homme qui soit en accord avec cette vérité première.

II-2 Réaliser le rêve de l'humanité

(1) Culture de la paix et éducation

L'éducation à la paix et la création d'une culture de la paix sont essentielles à la construction d'une nation et d'une société internationale non guerrière, non armée, non nucléaire et non-violente, à la réalisation du droit de vivre en paix, au respect des droits des générations futures et à la protection d'un environnement mondial durable. Avec chaque être humain pour artisan, ce n'est que par collaboration intellectuelle et solidarité de pensée que la paix pourra être construite.

- Le droit de vivre en paix s'enracine dans l'éducation à la paix et ne s'enrichit que dans une culture de la paix.
- Une culture de la paix est le pendant humaniste d'une culture de la guerre et de la violence.
- Une culture de la paix sera atteinte lorsque les citoyens du monde comprendront les problèmes mondiaux, auront acquis les compétences nécessaires pour résoudre les conflits de manière non violente, vivront dans le respect des droits de l'homme et de la justice, apprécieront la diversité culturelle et se soucieront de l'intégrité de la Terre et de toutes les formes de vie qu'elle abrite.
- Les valeurs, les attitudes et les comportements qui conduisent à une culture de la paix sont développés dans la vie familiale et communautaire, et sont affermis par l'éducation à la paix dans les écoles.
- L'éducation à la paix forme les leaders d'une nation et d'une société internationale pacifiques. À cette fin, le dialogue et l'échange entre les enfants et les enseignants doivent être garantis.
- L'éducation à la paix pour l'ère mondiale signifie redécouvrir l'humanité et la Terre à travers l'étude de l'histoire de la guerre et de la paix, apprendre la signification de la mise hors la loi des conflits à l'ère mondiale, approfondir la conscience des droits de l'homme, de la justice sociale et de la relation entre la nature et les êtres humains, et développer la confiance en la paix.
- Les opportunités d'éducation à la paix doivent être partout garanties.
- Le cœur de l'éducation à la paix est le développement de sujets qui chérissent la paix, détestent la violence, sont conscients de leur droit à vivre en paix, et qui soutiennent et édifient une culture de la paix au quotidien.

(2) Le développement du droit international et la formation d'un nouvel ordre international

Afin de réaliser un monde sans guerre, sans armement, sans armes nucléaires et sans violence, il est nécessaire de créer un environnement international adapté. Les questions de guerre et de paix sont fondamentalement des questions de relations interétatiques. Le droit international est établi par consensus entre les nations, mais la volonté des nations est établie par les citoyens de ces nations. Le renforcement des appels à la paix par-delà les frontières nationales conduira à la création d'un ordre international sans guerre, démilitarisé, non nucléaire et non-violent.

- Dans le monde moderne, la Charte des Nations unies proscrit non seulement la guerre au sens strict du terme, mais aussi la menace ou le recours à la force, et prévoit que les différends internationaux soient résolus pacifiquement par le dialogue et le droit.
- Nous devons revenir à l'objectif fondateur de l'ONU, abolir en son nom les interventions militaires et renforcer le rôle de la Cour internationale de justice et des autres organes de résolution des conflits.
- Parallèlement au mouvement mondial mené par les Nations unies, la dénucléarisation doit

être poursuivie au niveau régional. Notre objectif est d'établir une zone dénucléarisée en Asie du Nord-Est et de construire une "Communauté de paix".

- Le Pacte de Paris ratifié dans l'entre-deux-guerres est le résultat d'un mouvement citoyen visant à rendre la guerre illégale. Jusqu'à présent, les mouvements de citoyens pour l'élimination de la discrimination à l'égard des minorités et des femmes, pour la réalisation des droits des enfants et des personnes handicapées, pour le désarmement total et pour une paix durable a porté ses fruits sous la forme de normes juridiques internationales.
- Nous appelons les gouvernements à écouter la voix des citoyens qui veulent vivre en paix et à agir en ce sens par le biais de processus démocratiques.
- Notre projet de Charte mondiale pour la Paix est aussi un mouvement international de citoyens pour un nouvel ordre international non guerrier, non armé, non nucléaire et non-violent.

III Compréhension humaine qui soutient l'idée d'une Charte mondiale pour la Paix

Les principes qui sous-tendent notre Charte découlent de cette conscience historique et de cette compréhension de l'être humain. L'idéologie de la non-guerre, du non-armement, du non-nucléaire et de la non-violence découle d'une compréhension des êtres humains et des valeurs qui conviennent à l'ère mondiale dans laquelle nous vivons. Elle est un appel au droit à la paix, aux droits de l'Homme pour tous, au droit à l'environnement, au droit des enfants à se développer et à apprendre, aux droits des générations futures et à l'idée de coexistence. Elle appelle à la diversité et à la tolérance, à la liberté de pensée et à l'absence de préjugés, au rejet de la violence sous toutes ses formes, à la sensibilité humaine et à l'ouverture à la raison, à l'ouverture à l'universalité, et non à l'imposition de l'universalité, sur la base de la justice et de la foi. Ce sont les convictions de l'humanité qui se sont construites tout au long de l'Histoire.

Ces valeurs de respect de la diversité, c'est à dire de respect d'autrui et de la dignité des individus, sont universelles ; elles s'apprennent au fil des expériences de vie de chacun, mais s'acquièrent aussi par l'éducation qui accorde une juste place à la critique des situations qui, au cours de l'Histoire, ont niées ces valeurs et qui les dénie aujourd'hui encore.

Selon une voie distincte du globalisme néo-libéral et du capitalisme financier, ces valeurs appellent au déploiement et au partage de valeurs adaptées à l'ère planétaire. Il s'agit non de l'imposition d'une valeur unique mais, dans le respect de l'individu, d'un *inter-nationalisme* basé sur la reconnaissance mutuelle de la diversité des nations et des régions, et qui promeut un humanisme solidaire global et un nouvel art de vivre ensemble (symbiosis, kyōsei).

Il s'agit donc d'une société durable qui garantit le bien-être et la dignité de tous les hommes, une nouvelle société humaine et libre, libérée de la misère, des discrimination et de la violence structurelle, délivrée des mythes de la croissance et de la sécurité nucléaire.